Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260528-2026_107-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 28 mai 2026

L'an 2026, le jeudi 28 mai à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 22 mai, s'est réuni à Berné sous la présidence de Monsieur Sébastien WACRENIER, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Gilles BERNARD, Benoît BERNY, Jean-Michel BOUEDEC, Laurent BOUKANDJA, Christophe CARARIC, Myriam CHENAIS, Claudine CORFDIR, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Marilyne FEBVIN, Maryse FLEGEO BRACHET, Bérangère FRITZ, René GRY, Floriane GUILLANIC, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Eric JEAN, Michel LAVOLE, Erwan LE CORRE, Solenn LE FERREC, Annie LE GAL, Thierry LE NY, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Caroline NENEZ, Pierre-Marie QUESSEVEUR, Fabrice RAUD, Yvonne RAYER, Benoît RIVALAN, Daniel SKOCZ, Morgane ULLIAC, Liliane VAILLANT, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Bernard COSPEREC, Martine LE BARTZ, Monique LE CREN, Annie LE GOFF, Gwendoline LE STER, Gérard RIO, Laëtitia ROYANT, Natacha SANNIER, Raymond SIOU, Corinne VOLA*

Pouvoirs *: Bernard COSPEREC à Jean-Charles LOHE, Martine LE BARTZ à Laurent BOUKANDJA, Gwendoline LE STER à Paul COZIC, Laëtitia ROYANT à Sébastien WACRENIER, Corinne VOLA à Jean-Luc GUILLOUX*

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***34***
Votants :	***39***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommée secrétaire de séance : David GUILLOUX

2026_107

Tourisme/Culture/Patrimoine – Réseau des médiathèques – Mise à disposition d'un agent

10 communes de Roi Morvan Communauté développent une offre culturelle à destination des habitants du territoire en s'appuyant sur le réseau des médiathèques municipales actif depuis le 1er janvier 2024.

Roi Morvan Communauté a défini d'intérêt communautaire la mise en place de ce réseau des médiathèques par délibération en date du 16 mars 2023. A ce titre, l'EPCI coordonne cette action. Afin d'assurer l'animation du réseau, il a été estimé qu'un temps de 14 heures hebdomadaire devait être consacré à cette mission.

Cette dernière est réalisée conjointement par un agent de la mairie de Langonnet et un agent de la mairie de Locmalo à hauteur de 7 heures chacun, permettant une coordination du réseau à l'est et à l'ouest du territoire communautaire, équilibrant ainsi l'action de l'EPCI.

Ces deux agents sont mis à disposition de RMCom via une convention de mise à disposition arrivant à échéance le 31 mai 2026 pour l'agent de la mairie de Langonnet.

Ainsi, il est nécessaire de renouveler cette convention afin d'assurer la continuité de l'animation du réseau des médiathèques.

Les caractéristiques essentielles de cette convention sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260528-2026_107-DE

- L'agent de la Mairie de Langonnet est mis à disposition de Roi Morvan Communauté pour une durée de 7 heures hebdomadaire à compter du 1er juin 2026 et ce pour une durée de 3 ans ;
- L'agent mis à disposition est rémunéré directement par la Mairie qui refacture le montant des traitements à l'issue de l'exercice budgétaire ;
- L'agent demeure sous l'autorité hiérarchique directe du DGS ;
- L'agent est évalué par l'autorité hiérarchique de sa Mairie de rattachement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

– D'approuver la reconduction de la convention de mise à disposition d'un agent de Langonnet auprès de l'EPCI jointe en annexe à la présente délibération.

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Sébastien WAGRENIER